

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-148/SPCG accordant à MM. Albert et Raymond Pécol la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Arta (titre foncier n° 907)

n° 66-148/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1967

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1967

Date du numéro
1 janvier 1967

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à MM. Albert et Raymond Pécol, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 15.107 m² 50, sise à Arta, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 907. la mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réaquisition des concessionnaires dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement. et de timbre seront remplies à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.